

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du 3 avril 2015

L'an deux mille quinze, le 3 avril à 20h30, s'est réuni le Conseil Municipal légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. NEZONDET Sylvain, Maire.

Présents : M. NEZONDET Sylvain, Maire, M. DUFOUR Tanguy, 1^{er} Adjoint, Mme NOBLET Chantal, 2^{ème} Adjointe, Mme DAUPHIN Laurence, 3^{ème} Adjointe, M. AUGER Martial, Mme HUSSON Christine, M. BOURBONNAIS Olivier, Mme MARY Jocelyne, M. DUVAUT Fabien, Mme RONDEAU Agnès, M. BILHOT Guillaume, Mme PLEPELIC Mercedes, M. VIAULT Gérard, M. OLLAR Philippe, Mme BOUVIER Sandrine, Conseillers.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : M. BILHOT Guillaume.

L'assemblée n'émet aucune observation concernant le procès verbal de la réunion du 20 février 2015. Celui-ci est donc approuvé.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire adresse une réponse aux courriers de Mme BOUVIER, M. OLLAR et M. VIAULT demandant la transmission du grand livre des comptes retraçant la totalité des écritures de l'année 2014. Il précise que c'était un choix de sa part, de même que cette transmission était un choix de la part de M. VIAULT lors de son mandat. Il ne s'agit aucunement de la volonté de cacher certaines opérations, celui-ci étant consultable à tout moment en mairie par les membres du Conseil Municipal. Par ailleurs, lors de la commission des finances, tous les comptes ont été détaillés et toutes les questions posées ont reçu une réponse, ce que M. VIAULT aurait pu constater s'il n'était pas parti en début de séance.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2014 :

➤ **Approbation du compte administratif 2014 de la Commune :**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014 de la commune qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses 1 070 637.42 €

Recettes 1 581 161.26 €

Excédent de fonctionnement : 510 523.84 €

Section d'investissement :

Dépenses	225 207.40 €
Recettes	214 899.03 €
Déficit d'investissement : 10 308.37 €	

Excédent de clôture 2014 : 500 215.47 €

M. VIAULT Gérard ancien Maire, et M. NEZONDET Sylvain Maire s'étant retirés, la présidence du Conseil Municipal est confiée à M. DUFOUR Tanguy, 1^{er} Adjoint. Le Conseil Municipal, par 11 voix Pour et 2 Abstentions (Mme BOUVIER, M. OLLAR) approuve le compte administratif 2014 de la Commune.

➤ **Approbation du compte administratif 2014 du service de l'eau :**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014 du service de l'eau qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses	118 262.24 €
Recettes	181 101.61 €
Excédent d'exploitation : 62 839.37 €	

Section d'investissement :

Dépenses	39 207.89 €
Recettes	55 153.51 €
Excédent d'investissement : 15 945.62 €	

Excédent de clôture 2014 : 78 784.99 €

M. VIAULT Gérard ancien Maire, et M. NEZONDET Sylvain Maire s'étant retirés, la présidence du Conseil Municipal est confiée à M. DUFOUR Tanguy, 1^{er} Adjoint. Le Conseil Municipal, par 11 voix Pour et 2 Abstentions (Mme BOUVIER, M. OLLAR) approuve le compte administratif 2014 du service de l'eau.

➤ **Approbation du compte administratif 2014 du service de l'assainissement :**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014 du service de l'assainissement qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses	139 086.18 €
Recettes	363 706.85 €
Excédent d'exploitation : 224 620.67 €	

Section d'investissement :

Dépenses	84 065.10 €
Recettes	76 914.19 €
Déficit d'investissement : 7 150.91 €	

Excédent de clôture 2014 : 228 867.20 €

M. VIAULT Gérard ancien Maire, et M. NEZONDET Sylvain Maire s'étant retirés, la présidence du Conseil Municipal est confiée à M. DUFOUR Tanguy, 1^{er} Adjoint. Le Conseil Municipal, par 11 voix Pour et 2 Abstentions (Mme BOUVIER, M. OLLAR) approuve le compte administratif 2014 du service de l'assainissement.

➤ **Approbation des comptes de gestion 2014 : commune, service de l'eau, service de l'assainissement :**

Le Conseil Municipal, constatant que les écritures du compte de gestion 2014 dressé par Monsieur LANTELME Marc, Receveur, sont identiques à celles des comptes administratifs 2014 établis par le Maire, déclare, par 12 voix Pour et 3 Abstentions (Mme BOUVIER, M. OLLAR, M. VIAULT) que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par Monsieur LANTELME Marc, Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014, décide, par 12 voix Pour et 3 Abstentions (Mme BOUVIER, M. OLLAR, M. VIAULT) de procéder à l'affectation des excédents de fonctionnement comme suit :

▪ **COMMUNE :**

Excédent de fonctionnement :	510 523.84 €
Compte 1068 :	116 497.37 €
Report à nouveau 002 :	394 026.47 €

▪ **Service de l'eau :**

Excédent d'exploitation :	62 839.37 €
Report à nouveau 002 :	62 839.37 €

▪ **Service de l'assainissement :**

Excédent d'exploitation :	224 620.67 €
Compte 1068 :	7 150.91 €
Report à nouveau 002 :	217 469.76 €

CHOIX D'UN TAUX D'INTERETS FIXE POUR L'EMPRUNT DE LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'un prêt d'un montant de 1 500 00.00 € et pour une durée de 30 ans avait été contracté pour la construction de l'école élémentaire auprès du Crédit Agricole. La convention correspondante précise que pendant toute la durée de ce prêt la Commune peut opter entre taux fixe et taux variable, ajuster le capital emprunté à la trésorerie réellement disponible, choisir le tableau d'amortissements, les dates de paiement de l'annuité et bénéficier de l'option "léna Optimum" (aide à la gestion du taux d'intérêts).

Actuellement le taux d'intérêts est variable et a permis à la Commune de bénéficier d'un taux avantageux d'environ 0.55%. Les services du Crédit Agricole sollicitent régulièrement la Commune afin de proposer d'opter pour un taux fixe. Celui-ci n'ayant jamais été suffisamment intéressant par rapport au taux variable, aucun changement n'a été envisagé jusqu'à présent.

Monsieur le Maire a sollicité le chargé d'affaires du Crédit Agricole afin de réévaluer cette proposition pour l'établissement du budget primitif 2015. Le contexte économique actuel au niveau national et européen permettant de bénéficier d'un taux fixe avantageux, il propose au Conseil Municipal d'opter pour un taux d'intérêts fixe à 1.15% maximum, sachant que le taux définitif sera fixé au jour de sa cotation, et de redéfinir le profil du tableau d'amortissements avec des annuités constantes.

M. VIAULT objecte que les taux devraient se maintenir à un taux avantageux pendant encore 3 ou 4 ans et qu'il paraît prématuré de renoncer au taux variable. Monsieur le Maire répond ne pas vouloir spéculer sur l'avenir de la Commune, la cotation de ce jour étant de 1.05%, il semble judicieux d'accepter et de sécuriser le budget de la commune pour l'avenir.

La redéfinition du tableau d'amortissements avec des annuités constantes entraînant une augmentation du capital remboursé dès cette année, M. VIAULT indique que cette solution sera lourde à court terme pour les finances de la Commune. Monsieur le Maire répond que l'annuité sera effectivement plus importante cette année, mais que si le tableau d'amortissements est maintenu en l'état, les sommes à rembourser chaque année seront en constante augmentation avec des montants à verser dans les années à venir difficilement supportables pour le budget de la Commune. Par ailleurs, si la Commune envisageait d'emprunter à nouveau, il convient de maîtriser les dépenses de remboursement d'emprunt afin de rassurer les banques.

Mme BOUVIER ayant demandé si d'autres banques avaient été contactées, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Yonne Nord, qui souhaite emprunter, n'a pas obtenu de meilleur taux que 2% et que les banques ne prêtent plus sur 30 ans mais sur 20 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 12 voix Pour, 2 voix Contre (Mme BOUVIER, M. VIAULT) et 1 Abstention (M. OLLAR), décide d'opter pour un taux d'intérêts fixe au taux maximum de 1.15% et de redéfinir le profil du tableau d'amortissements avec des annuités constantes ; accepte l'avenant tel que présenté et autorise le Maire à signer celui-ci.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

➤ COMMUNE :

En préambule, Monsieur le Maire présente une note de synthèse du budget primitif :

Le vote du budget est une phase essentielle de la gestion de notre village : il fixe les moyens que se donne notre conseil municipal pour réaliser ses objectifs.

Le projet de budget qui est proposé aujourd'hui a été élaboré dans un double souci :

- D'une part maîtriser au maximum les dépenses publiques afin de limiter l'effort demandé aux contribuables en matière d'impôts locaux ;
- D'autre part répondre à l'attente de nos concitoyens afin de répondre à leurs besoins et respecter la ligne de conduite fixée lors des élections.

La réunion d'aujourd'hui a été précédée d'une commission des finances au cours de laquelle les propositions budgétaires ont été examinées.

Ce projet de budget intervient dans de nombreux domaines.

Du point de vue de la sécurité :

Le réseau de défense incendie sera amélioré afin d'avoir une meilleure couverture sur le village.

Du point de vue de l'amélioration de la qualité de la vie urbaine :

La poursuite de l'amélioration de la voirie et notamment la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales.

L'aménagement de la place Gambetta pour faire de ce lieu un endroit agréable et fonctionnel.

Du point de vue scolaire et éducatif :

Nous poursuivons la gestion des services de restauration scolaire, de garderie, la mise en œuvre d'activités périscolaires de qualité dans le cadre des nouvelles activités périscolaires (NAP).

Du point de vue patrimoine de notre commune :

La réfection de l'église entraînera des dépenses importantes qui demanderont à la commune une grande vigilance quand aux travaux engagés et aux besoins de financement.

Tous ces programmes seront réalisés dans un souci d'efficacité, avec l'aide des moyens adaptés.

Ce souci d'efficacité n'a cependant pas permis d'élaborer une prévision permettant de maintenir les taux des taxes directes locales au même niveau que l'année précédente. En effet, même en resserrant au maximum le montant des dépenses de fonctionnement, la commission des finances a constaté que le budget ne pourrait s'équilibrer qu'en prélevant l'excédent dégagé les années précédentes.

Il n'est évidemment pas question de capitaliser cet excédent mais, outre le fait que cette solution est limitée dans le temps, il faut prendre en compte les points suivants :

- La baisse des dotations de l'Etat - 8 000 € cette année et qui se poursuivra dans les années à venir
- A compter de l'année prochaine la commune ne recevra plus de redevances des sablières Lafarge Granulats qui représentent pour cette année une recette de 81 000 €
- Le lissage de l'emprunt de l'école environ 25 000 € à rembourser en plus par rapport à l'année dernière
- L'instruction des autorisations d'urbanisme qui devient payante avec le transfert de la DDT à la CCYN soit environ 10 000 €
- La commune étant déjà très endettée avec l'emprunt pour la construction de l'école élémentaire, cet excédent permettra de financer les travaux de l'église.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir adopter ce budget pour chaque chapitre, qui a reçu un avis favorable de la commission des finances et qui prend en compte la hausse des taux des taxes directes locales soit un produit supplémentaire attendu de 50 000 €.

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2015 pour la Commune par chapitre : avec 12 voix Pour, 1 voix Contre (M. VIAULT) et 2 Abstentions (Mme BOUVIER, M. OLLAR) pour le chapitre 011 ; 12 voix Pour, et 3 Abstentions (Mme BOUVIER, M. OLLAR, M. VIAULT) pour les autres chapitres, le budget primitif 2015 est adopté et s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement :
Dépenses : 1 486 807,47 €
Recettes : 1 486 807,47 €

- Investissement :
Dépenses : 297 098,37 €
Recettes : 297 098,37 €

➤ **SERVICE DE L'EAU :**

Monsieur le Maire précise que le choix a été fait pour la préparation du budget primitif 2015 de ne pas reverser cette année au budget du service assainissement les sommes issues des facturations 2013 afin de ne pas mettre le budget de l'eau en déficit et de pouvoir procéder à la réfection de la cuve du château d'eau.

Le Conseil Municipal, par 12 voix Pour et 3 Abstentions (Mme BOUVIER, M. OLLAR, M. VIAULT) adopte le budget primitif 2015 du service de l'eau qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement :
Dépenses : 165 339,37 €
Recettes : 165 339,37 €

- Investissement :
Dépenses : 119 945,62 €
Recettes : 119 945,62 €

➤ SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, par 12 voix Pour et 3 Abstentions (Mme BOUVIER, M. OLLAR, M. VIAULT) adopte le budget primitif 2015 du service de l'assainissement qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 501 790,76 €
 - Recettes : 501 790,76 €

- Investissement :
 - Dépenses : 236 971,91 €
 - Recettes : 236 971,91 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015 :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le budget primitif 2015 présenté par Monsieur le Maire et préalablement étudié par la Commission des Finances, prend connaissance de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales adressé par les services fiscaux.

Monsieur le Maire, afin d'anticiper notamment l'arrêt du versement de la redevance d'occupation par l'entreprise Lafarge Granulats, propose d'augmenter les taux d'imposition pour générer un produit fiscal supplémentaire de 50 000 €.

M. VIAULT observe que ce n'est justement pas le bon moment pour opter pour le taux fixe de l'emprunt de l'école. Monsieur le Maire indique que si le taux variable venait à augmenter, la Commune pourrait être amenée à augmenter les impôts directs de façon bien plus importante.

En réponse à Mme BOUVIER, Monsieur le Maire précise que cette augmentation devra s'accompagner d'autres mesures comme le resserrement des dépenses de fonctionnement et d'investissement afin de couvrir les baisses de dotations et les frais supplémentaires que la Commune devra supporter à l'avenir.

Le Conseil Municipal, par 12 voix Pour et 3 voix Contre (Mme BOUVIER, M. OLLAR, M. VIAULT) décide d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 en appliquant une variation différenciée, soit pour 2015 :

	Année 2014	Année 2015
Taxe d'Habitation	15,50 %	16,88 %
Taxe sur le Foncier Bâti	13,59 %	14,80 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	36,94 %	38,12 %
C.F.E	18,39 %	19,96 %

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CCYN POUR L'ACHAT DE CAMERAS "GIBIER" ET/OU DE VITRINES MURALES EXTERIEURES

Afin de pouvoir regrouper les besoins pour l'acquisition de caméras "gibier" et de vitrines murales des différentes communes et de la Communauté de Communes Yonne Nord, la mise en place d'un groupement de commandes aurait pour conséquence de réaliser des économies d'échelle substantielles. Pour se faire, il convient d'adhérer au groupement de commandes dont la Communauté de Communes serait le coordonateur. La convention précise que la mission de la Communauté de Communes ne donne pas lieu à rémunération. Cependant, les frais de mise en concurrence, les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement font l'objet d'une refacturation aux membres du groupement (répartis en fonction du nombre de communes adhérentes au groupement).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 10 voix Pour et 5 Abstentions (Mme DAUPHIN, M. AUGER, Mme MARY, M. DUVAUT, Mme RONDEAU), décide d'adhérer au groupement de commandes, adopte la convention constitutive qui fixe les modalités de fonctionnement et autorise le Maire à signer celle-ci.

INSTAURATION D'UN FORFAIT D'INTERVENTION SUR VOIRIE DU PERSONNEL COMMUNAL OU INTERCOMMUNAL POUR L'ENLEVEMENT ET L'ELIMINATION DES DEPOTS SAUVAGES D'ORDURES MENAGERES

La Communauté de Communes Yonne Nord a demandé à la Commune de délibérer afin d'instaurer un forfait d'intervention sur voirie lié à l'enlèvement et à l'élimination des dépôts sauvages constatés sur le domaine public communal par le personnel communal ou intercommunal.

Le Conseil Municipal, considérant que cette délibération fait double emploi avec la délibération du 23 mai 2014 fixant une redevance pour l'évacuation d'office des déchets de toute nature ; et qu'il convient d'obtenir des informations supplémentaires afin de savoir notamment si le personnel intercommunal interviendrait sur le domaine de la Commune ; décide de renvoyer ce point à une date ultérieure.

ADHESION AU SERVICE COMMUN MUTUALISE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DE DROIT DES SOLS MIS EN PLACE PAR LA CCYN

Monsieur le Maire expose que La loi ALUR (Accès au logement pour un urbanisme rénové), promulguée le 27 mars 2014 dispose qu'à compter du 1er juillet 2015, les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ne seront plus mis à disposition gratuitement des communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) membres d'un EPCI regroupant plus de 10 000 habitants.

Suite au désengagement de l'Etat, la Communauté de Communes Yonne Nord a décidé, par délibération en date du 7 mars 2015, la création d'un service commun mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) comme le permet l'alinéa 1 de l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise : « En dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres peuvent se doter de services communs ».

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention qui doit définir le contenu et les modalités de la mise à disposition du service commun pour l'instruction de l'intégralité des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol.

Le Conseil Municipal, considérant que la convention n'est pas suffisamment précise, décide de renvoyer ce point à une date ultérieure, afin d'obtenir des informations complémentaires.

CREATION D'UNE MICRO-STATION D'EPURATION POUR LE BATIMENT DU PLAN D'EAU DES GRAVIERS

Monsieur DUFOUR, 1^{er} adjoint en charge des travaux, rappelle que le bâtiment du plan d'eau devait servir à la CCYN dans le cadre de la base de loisirs, et qu'à cet effet il devait faire l'objet de travaux. Le projet ayant été abandonné, il convient de trouver une solution au problème récurrent des sanitaires. Il propose donc que soit installée une micro-station d'épuration afin de pallier à ce dysfonctionnement et d'être conforme à la réglementation. Il présente donc les offres préalablement examinées par la commission travaux. Les offres retenues sont les suivantes :

- Fourniture et installation d'une micro-station d'épuration au bâtiment du plan d'eau :

Proposition de l'entreprise Développement du Traitement des Eaux (DTE) de Misy sur Yonne (Seine et Marne) pour un montant H.T de 11 247,00 €.

- Alimentation électrique de la station d'épuration :

Devis proposé par Monsieur BRIDOU Franck, électricien à Vinneuf pour un montant H.T de 356,87 €.

- Conformité de l'installation par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) :

Redevance de conception et réalisation pour un montant de 210,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les offres détaillées ci-dessus pour les montants et les travaux énoncés.

AFFAIRES DIVERSES :

- Lafarge Granulats : Une convention avec Lafarge Granulats pour prêt à usage concernant l'étang de Vinneuf 1 a été signée pour que la Commune puisse en disposer en attendant la rétrocession des terrains.
- L'élagage des peupliers au plan d'eau en bord de départementale a été effectué par le Conseil Général.

- 3 poteaux EDF en mauvais état ont été remplacés : deux rue Victor Hugo et un rue Mirabeau.
- Fédération Régionale de Travaux Publics de Bourgogne : communication d'un tract d'alerte concernant la crise du BTP.
- Fourrière de Sénonais : démission de Mme Michèle LOPES, Présidente. Nouvelle élection le 14/04/2015.
- FNACA Villeneuve la Guyard : démission de M Aurélien THUILLIEZ, Président.
- Confrérie des Fleurys : remerciements pour la St Vincent de 2015.
- Restos du cœur : remerciements pour la campagne d'hiver achevée le 13 mars 2015.
- Lettre remerciements M BOUCHIER et Mme CROUZET.
- Manifestations diverses :
 - o Vernissage salon des dessins d'enfants CCYN : samedi 18 avril à 17h Foyer Rural de Sergines
 - o Ecole de musique et de théâtre Yonne Nord :
 - Concert jazz samedi 11 avril à 20h15 salle des fêtes de Gisy-Les-Nobles
 - Concert CORPO DI STRUMENTI samedi 18 avril à 20h15 église de Chaumont
- Dates à retenir :
 - o 10 avril à 18h association du Patrimoine ancienne classe de CM2
 - o 17 avril à 20h30 réunion bilan 1 an de mandat salle polyvalente
 - o 23 avril à 19h réunion avec M SALES architecte pour présentation échelonnement éventuel de la toiture de l'église au secrétariat de mairie
 - o 29 avril à 18h commission PLU au secrétariat de mairie

LA PAROLE AUX CONSEILLERS :

M. DUFOUR Tanguy, 1^{er} Adjoint :

- La réception des travaux de la rue Carnot a été faite mais avec réserves.
- SIVOM : la puissance électrique de la station d'épuration a été revue à la baisse.
- Diagnostic du réseau assainissement : des tests à la fumée et le passage de caméras seront effectués dans plusieurs rues, ainsi que des tests avec des colorants en cas de suspicion de mauvais branchement.
- STEP : une avarie importante a été constatée. Le changement de l'élément concerné n'était pas prévu dans l'opération d'agrandissement de la STEP. Après avoir contacté l'Agence de l'Eau, ce matériel sera intégré à cette opération et le remplacement autorisé par anticipation.

M. BOURBONNAIS Olivier :

- Il conviendrait d'adresser un courrier aux habitants de la zone St Fiacre car les containers restent constamment à l'extérieur et par grand vent des plastiques s'envolent et se répandent dans les champs.

M. VIAULT Gérard :

- D'après ses renseignements le remplacement des canalisations en plomb n'est pas obligatoire si la quantité limite de plomb dans l'eau n'est pas atteinte. Il existe par ailleurs un système permettant d'éviter le remplacement des tuyaux en plomb.

Mme BOUVIER Sandrine :

- Demande si le problème de l'eau sera abordé en réunion publique.
- Signale à nouveau le problème du store de la bibliothèque et confirme son accord pour le débarrasage des livres de l'ancienne bibliothèque de l'école.

M. DUVAUT Fabien :

- Demande des volontaires pour la chasse aux œufs de Pâques.
- Feu de la St Jean : les choses s'organisent. Problème du bûcher : besoin de palettes.

LA PAROLE AU PUBLIC :

Mme FOUQUIER : propose par l'intermédiaire de son travail des tours d'ordinateurs pour l'école.

M. CAJON : demande si les agriculteurs vont recevoir les titres de location des terres de l'Association Foncière.

Réponse : les titres ont été émis en janvier, le retard s'explique par la difficulté de la trésorerie de clôturer 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h00.

Le Maire,
Sylvain NEZONDET